

Département de la Moselle
Arrondissement de Metz Campagne
Canton de Marange Silvange
Commune de FEVES
57280 Tel 03/87/51/14/28

ARRETE N° 40/2008

AUTORISANT LA CIRCULATION EN ALTERNAT PAR DEMI CHAUSSE

RUE COTRE

Le Maire de FEVES

Vu le Code de la Voirie routière et principalement les articles L 111-1, L 113-1, L 113-2, L 141-1, L 141-2

Vu le Code des Communes, et principalement les articles L 181-38, L 181-39, L 181-40, L 181-45

Vu le Code de Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L 2542-2

Vu la demande de l'entreprise M.T.P. de Mancieulles en date du 18 juillet 2008

Considérant les travaux de branchement de gaz au 19 rue Cotré

ARRETE

Article 1 : L'entreprise susnommée est autorisée à effectuer les travaux susmentionnés, à compter du 28 juillet 2008 et selon les besoins du chantier.

Article 2 : A compter du 28 juillet 2008, et pour la durée des travaux, la circulation de la rue Cotré **SERA EN ALTERNAT PAR DEMI CHAUSSE** selon les besoins du chantier. La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise sur le domaine public.

Article 3 : **LE STATIONNEMENT** des véhicules des riverains se fera en dehors de la zone des travaux.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché pendant toute la durée des travaux.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé :

à l'Entreprise M.T.P. de MANCIEULLES,
à la Gendarmerie de Maizières-les-Metz,
à la Police Intercommunale.

Fèves, le 24 Juillet 2008
Le Maire,
René GIRARD